



SNUipp 76



Déposé le 14/09/2010

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



**PRESSE
URGENTE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Edito

Le raz de marée du mardi 7 septembre n'a donc pas suffi...le Président de la République est attentif mais il reste sourd à la clameur de la rue.

Malgré les 2,5 millions de salariés dans les manifestations, le fort taux de grévistes dans l'éducation, quelques jours après la rentrée, les annonces faites dès le lendemain par Nicolas Sarkozy ne modifient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme.

La très forte mobilisation a permis des ajustements à la marge : nouvelle prise en compte de la pénibilité, des carrières longues, des polypensionnés et recul provisoire pour certaines mères de trois enfants (52 ans ou plus.)

C'est largement insuffisant pour l'ensemble des organisations syndicales qui ont décidé de faire du jeudi 23 septembre une grande journée de mobilisation.

Rien n'est joué, le gouvernement doit revenir sur les principales mesures à l'origine du fort mouvement social.

Le gouvernement doit cesser de mentir... Les déficits actuels des régimes de retraite ne sont pas dus à la situation démographique mais à la crise économique. La question majeure est celle du financement pour pérenniser le système de retraite par répartition et donc celle du partage des richesses produites.

Le projet de loi est présenté aux députés et aux sénateurs selon une procédure législative accélérée : une seule lecture pour chaque assemblée puis vote en session extraordinaire.

Nous étions nombreux les 23 mai et 24 juin, nous étions très nombreux le 7 septembre, soyons encore plus nombreux le 23 septembre.

Le gouvernement doit cesser de mentir... Les déficits actuels des régimes de retraite ne sont pas dus à la situation démographique mais à la crise économique. La question majeure est celle du financement pour pérenniser le système de retraite par répartition et donc celle du partage des richesses produites.



Déclaration d'intention de grève du 23 septembre

A faire parvenir obligatoirement 48 heures avant le jour de la grève soit le lundi 20 septembre par dépôt ou fax à minuit : attention, il faut que les courriers soient parvenus à l'IEN au plus tard le 20 septembre. Vous pouvez aussi utiliser le courriel pour vous déclarer à condition que votre signature scannée y figure .

Proposition de lettre à faire parvenir à l'IEN (disponible sur le site)

Nom..... Prénom..... Affectation.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Dans le cadre de la journée unitaire d'action, je serai en grève le 23 septembre 2010 à partir de 8h30 pour les retraites, les salaires et l'emploi.

Date et signature

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.



Lettre aux parents

Proposition de lettre aux parents (disponible sur le site)

Madame, Monsieur,

Nous sommes particulièrement préoccupés par les choix faits par le ministère de l'Éducation Nationale qui vont se traduire par de moins bonnes conditions d'enseignement.

Dans un document interne, le ministère avoue abandonner l'objectif de la réussite pour tous, tout en prétendant maintenir les performances globales du système éducatif ! Cela se traduira par l'augmentation de la taille des classes (1 élève par classe en moyenne pour supprimer 6000 à 7000 postes), la réduction du nombre de remplaçants en faisant appel à des personnels non formés, la fin définitive de la scolarisation des enfants de deux ans, la suppression des RASED et des intervenants en langue vivante.

Comme l'ensemble des salariés de ce pays, nous sommes préoccupés par la situation de l'emploi qui se dégrade et aussi par les attaques faites aux services publics.

Parce qu'on ne peut travailler efficacement avec des enfants à 65, 66, 67 ans, nous sommes opposés à une réforme qui serait basée sur le recul de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation.

Vivre plus longtemps ne doit pas nécessairement signifier travailler plus longtemps. Il faut agir pour diminuer le chômage des jeunes et des seniors et consolider le système de retraites par répartition.

Nous serons en grève le jeudi 23 septembre pour l'école, l'emploi, les salaires et les retraites des salariés du secteur public et du secteur privé.

Nous comptons sur votre compréhension.

Cordialement,
Les enseignants de l'école

Mercredi 29 septembre : Euro manifestation

Modalités de grève

Déclaration d'intention

Les grévistes informent l'IEN de leur intention de faire grève par fax, courrier ou mail qui doit parvenir pour le lundi 20 septembre minuit. **Attention aux délais postaux et aux courriers déposés en mairie !**

N'hésitez pas à déposer dans la boîte de l'IEN le lundi soir les déclarations d'intention de grève, vous aurez la garantie que le courrier parvient en temps à l'administration !

La déclaration d'intention doit obligatoirement comporter nom, prénom, affectation date et signature, il n'y a pas d'obligation d'utiliser le modèle fourni par l'administration. Informez également cantine, étude, transport scolaire, piscine...

Qui peut faire grève ?

L'ensemble des personnels titulaires, non titulaires, les EVS, AVS.. les directeurs d'école car ils ne sont ni chefs d'établissement, ni fonctionnaires d'autorité.

Les professeurs des écoles stagiaires (PES) sont autorisés à faire grève.

Si le PES est le seul non gréviste, il le signale à l'IEN et ne peut être seul dans l'école. Contacter le SNUipp en cas de doute !

La lettre aux parents

Les **grévistes informent les familles** dès que possible par écrit qu'il n'y aura pas classe. La lettre proposée dans ce bulletin peut être distribuée soit à la sortie de l'école, soit transmise sous pli cacheté ou agrafé.

Communication sur le SMA

Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que ses adjoints grévistes, n'est tenu d'être sur place, aucune information n'est donnée par téléphone à qui que ce soit (mairie, inspection, renseignement généraux...) sauf, bien sûr, au SNUipp !!! **Les maires** sont désormais prévenus par l'IA qui leur demande de mettre en place un **SMA** si le taux de grévistes est supérieur à 25%.

Le BO n°33 du 4/09/08 indique que « les directeurs facilitent la mise en place des mesures d'information que la mairie organise à destination des familles... ». Il n'est pas explicitement dit que nous devons transmettre les informations que la mairie veut communiquer aux familles, **et ça ne doit pas être aux grévistes d'informer sur la mise en place du SMA !**

Vous pouvez donc, par exemple, proposer les clés du panneau d'affichage...

Merci de faire remonter le nombre de grévistes de votre école par rapport au nombre d'enseignants. Précisez si votre école est fermée.

UN PROJET BRUTAL ET INJUSTE

**Décalage de deux ans des âges de la retraite :
62 ans à partir de 2018 !**

Double peine : le relèvement de l'âge d'une retraite sans décote induit une réduction du taux de pension : jusqu'à -14% pour un départ à 62 ans.

Une journée de salaire confisquée par mois : augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts des fonctionnaires de 7,85% (2010) à 10,55% (en 2020)

Une baisse des traitements nets et une économie pour l'Etat... qui annonce le gel de sa contribution à son niveau de 2008.

RIEN SUR

- l'élargissement et l'amélioration de la cessation progressive d'activité (CPA).
- le rétablissement des bonifications pour enfants supprimées dans la Fonction publique pour les enfants nés après 2004 et mises sous conditions avant.
- la prise en compte des années d'étude et de formation, de galère avant l'accès à l'emploi.

Fonctionnaires : ça va saigner !

Au nom de la crise financière, tous les gouvernements au lieu de remettre en cause les politiques qui ont conduit à cette crise s'acharment avec frénésie à imposer des plans d'austérité dont les salariés et les retraités font aujourd'hui les frais.

Parmi les premiers visés, les personnels de la Fonction publique. Après les non remplacements des départs à la retraite, le temps est venu de baisser leurs salaires. Le gel du point d'indice est programmé pour les 3 prochaines années. Comme si cette perte de pouvoir d'achat ne suffisait pas, l'augmentation des cotisations inscrite dans le projet de réforme des retraites représenterait en 2020 une journée de salaire par mois en moins! Et les modalités concernant les mères de trois enfants (maintenues en 2003 grâce à nos mobilisations) seraient supprimées.

D'autres dégradations se profilent que ne manquerait pas de suggérer le comité de pilotage, chargé de réagir au moindre déficit.

**AMENDEMENTS DU
GOUVERNEMENT**

**ANNONCES
TROMPEUSES !**

• **Mères de 3 enfants** : Les mères de 3 enfants qui sont à 5 ans de la retraite continueraient de bénéficier des règles antérieures à l'adoption de cette réforme. En réalité, seules celles qui auront 57 ans et plus (ou 52 ans et plus si... elles ont été 15 ans institutrices) au 1er janvier 2011 pourront continuer de bénéficier des dispositions antérieures.

Cette annonce peut donc conduire des femmes fonctionnaires à faire des choix erronés. Elle ne règle en rien la question de toutes les autres.

• **Minimum garanti** : restriction drastique de l'accès ; même les pauvres doivent payer ! Application dès la publication de la loi ! «*Sinon, la décote ne sert à rien*» (Eric Woerth)

• services auxiliaires

La possibilité de valider des services auxiliaires pour les agents qui seront titularisés est supprimée après le 1er janvier 2013. Jusque-là un assistant d'éducation, par exemple, pouvait, après avoir réussi son concours de professeur des écoles, racheter ses services de non titulaires et les prendre en compte dans le calcul de sa pension civile. Cette possibilité n'existerait plus. Le gouvernement prétend améliorer la situation des polypensionnés. En réalité, il crée des polypensionnés et les laisse dans une situation pénalisante!

Et nos
salaires,
y'a pas
un lézard ?



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Peps | www.snuipp.fr

SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /

C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins

Dépôt légal à parution

POUR LES RETRAITES, TOUS DANS L'ACTION LE 23 SEPTEMBRE !

Le 23 septembre, les organisations syndicales appellent les salariés, les retraités, à amplifier la mobilisation contre les projets du gouvernement en matière de retraite.

Démonstrons au gouvernement que sa contre-réforme ne passe pas et qu'il doit la retirer. Les mobilisations du 24 juin et du 7 septembre ont marqué les débats lors de l'examen du projet de loi à l'assemblée nationale. RIEN N'EST JOUÉ.

**COTISER PLUS
POUR TOUCHER
MOINS,
NON MERCI !**



Le service public,
on l'aime, on le défend

Travailler plus longtemps pour gagner moins!

Parce qu'on prétend allonger sans cesse la durée des cotisations alors que la réalité des carrières et du travail va dans l'autre sens, le seul résultat ne peut être que la baisse des pensions.

Parce que le passage à 62 ans de l'âge légal et surtout son corollaire le passage à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein aura pour conséquences d'amplifier le système de décotes. A 62 ans certains d'entre nous verraient leur pension diminuer de 14% du seul fait de ce décalage.

«On vit plus longtemps:

on doit travailler plus longtemps» ?

la négation de tout le progrès humain

Cela fait des siècles que l'allongement de la durée de vie s'accompagne de la réduction du temps de travail et de l'augmentation du temps pour soi; au nom de quoi devrait-on inverser cette tendance?

Il n'y a aucune catastrophe démographique; en revanche se pose la question des richesses produites et de leur répartition.

Des mesures financées par les seuls salariés

Le « financement nouveau » repose essentiellement sur les salariés qui paieraient 85% de la facture présentée par le gouvernement (*Salariés et retraités* : 20,2 Milliards d'euro (en 2020) du fait des mesures sur les bornes d'âge + 4,9 Mds pour les fonctionnaires au titre de la «convergence des règles»).. Chaque mois, l'augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts des fonctionnaires leur confisquera une journée de salaire. Quelques « mesurette » donnent l'illusion d'un partage des financements, mais ne s'attaquent pas à la question de fond d'une plus juste répartition des richesses produites.

La question majeure est celle du financement pour pérenniser le système de retraite par répartition et donc celle du partage des richesses produites..

Le 23 septembre,

**participons
massivement
à la grève
et aux
manifestations !**